

C. FREINET  
Saint-Paul Alpes Mmes

Le 5 mai 33

Aux Camarades Alziary, Bourguignon, et Roger,  
Mes chers amis,

Mon ami Giauffret, qui était là hier me disait que quelqu'un à Nice avait parlé d'une vaste pétition nationale en ma faveur (c'était au CS. du S.N.) mais qu'on n'avait pas vu tout de suite l'efficacité de cette façon de procéder.

Moi-même je n'avais pas retenu cette proposition, quand je reçois ce matin, parmi de nombreuses lettres de sympathie, une lettre de Viry Chatillon Seine et Oise:

" Les instituteurs et institutrices de t les signatures suivent appréciant tout ce que vous avez fait tant pour l'écd que pour l'évolution des idées, vous adressent leur plus vive reconnaissance et leur sympathie."

suivent 23 signatures ( Je suppose que c'est tout l'effectif de la commune)

Me précise que je ne connais personne dans cette commune et que je ne sais pas même si la personne qui me transmet est adhérente à quelque publication.

Alors l'idée me vient que ce serait peut-être un moyen comme un autre:

- de remuer un peu la masse en notre faveur
- et surtout de permettre aux syndiqués de base, dans chaque Fédération, de manifester leurs opinions et d'obliger dans une certaine mesure leurs chefs à marcher.

Car sinon, vous savez ce qu'on fera encore une fois: la Fédération Unitaire craindra de faire trop de bruit autour de mon nom, et le S.N. manigancera encore, comme récemment ( j'en ai la preuve) un bon petit arrangement avec De Monzie pour que je supporte les frais de l'affaire.

Il faut éviter cela, et en même temps éviter le coup qu'on veut nous porter, et qui est de taille. Il faut réagir, et rapidement.

Il me semble qu'une vaste pétition nationale en notre faveur atteindrait ses buts. Il nous serait possible de la réaliser. Nous avons des adhérents dans chaque département. Par eux on pourrait certainement toucher tout le monde.

Pour conserver à notre activité le caractère qu'il a toujours eu, il faudrait à mon avis :

- 1e - que la proposition, et même la préparation soit lancée, non pas par moi naturellement, mais par un comité, comprenant des syndiqués des deux fédérations, et agissant, au départ du mms, en dehors des syndicats: je vois très bien: Alziary qui représente l'opposition du S.N. et qui a déjà rouspété d'ailleurs - Bourguignon, qui a fait la même besogne, ou a essayé de la faire au sein de la F. de l'E. - et Roger, agissant plus spécialement au nom de l'école nouvelle dont il est un des représentants les plus connus.

Ce comité rédigerait une appel, auquel serait joint une

feuille de pétition.

Nous adresserions ces documents à tous nos adhérents, en plusieurs exemplaires de préférence, pour qu'ils puissent toucher tout le monde.

Nos adhérents pourraient alors, s'ils le désirent, s'adresser aux Syndicats pour demander l'appui et l'aide. Je ne me méfie nullement des syndicats, au contraire. Dans toute cette affaire j'ai tout fait passer par le S. Mais je me méfie beaucoup des fédérations.

Il me semble que la pétition ainsi organisée devrait avoir un grand succès.

Comme texte de la pétition, mettre quelque chose de simple, dans le genre de la pétition ci-dessus. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'appeler à l'action ni d'être très lente. Ceux qui auront manifesté leur sympathie seront prêts à nous défendre dans la mesure du possible.

Je pense que Plan pourrait tirer tous ces documents au NARDI. Je ferais tout le papier nécessaire, mais notre Rolitho est passablement détraquée en ce moment. Et puis ce serait mieux ainsi, qu'on voit que c'est vraiment l'initiative de camarades qui réalisent leurs projets comme ils peuvent.

Je serais heureux de recevoir IMMEDIATEMENT votre réponse à ce sujet, et, si vous approuvez ce projet, en gros, je vous demanderais de vous mettre en relations mutuelles, afin de mettre la chose en branle le plus rapidement possible.

Naturellement, je ne fais que présenter des suggestions. A vous de les discuter et de faire, si vous pouvez, des propositions nouvelles.

Dans tout cela l'amour-propre de Freinet n'existe pas. J'ai montré à diverses reprises que je faisais passer avant ce que nous croyons supérieur. Faites comme il vous plaira, mais il faudrait faire très vite.

Je pourrais fournir les adresses toutes prêtes pour les expéditions.

A vous lire donc de toute urgence à ce sujet, et à tous bien amicalement

C. Freinet Saint-Paul Alpes Mmes ....Le 5 mai 33  
Circulaire aux écoles correspondant avec l'école de St Paul. 112

Mes chers petits amis,

Vous avez peut-être entendu parler des événements de St Paul. Vous savez sans doute que, pour se débarrasser de moi, on a essayé de dresser contre moi les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes. On n'y parvenait pas. Alors, sur le conseil du Curé, on a ORGANISÉ la grève scolaire. Pendant 5 mois, 13 élèves ne sont pas venus en classe, 15 élèves m'étaient totalement fidèles et ont toujours fréquenté la classe où nous avons continué le travail, reçu et lu vos journaux.

Mais tous ceux qui voulaient mon départ - le maire, les gros propriétaires, tous sans enfants - ont tenté un grand coup: le 25 avril, nous avons subi un véritable siège. Vos amis ont été en danger. Il a fallu que je les préserve, révoquer en mains.

Mais je suis à bout: Je ne suis mis en congé pour trois mois. L'Instituteur suppléant, sur le conseil des inspecteurs, ne continue pas l'imprimerie.

Je vous demande donc de ne plus nous envoyer vos journaux. (Continuez à m'envoyer le No pour les archives). Ceux qui désirent d'autres correspondants voudront bien s'adresser à M. Faure.

Dans les classes de St Paul, on vieille école revient: on étonne à nouveau, on récite des leçons, on fait des punitions... Vos petits amis, consciemment ou non, regrettent le bon temps où l'école était pour eux joyeuse et vivante. Mais les hommes sont méchants et impitoyables. Tâchez de devenir meilleurs.

Le bon souvenir de vos amis fidèles et de leur instituteur.

C. FREINET.

SINGULIERE ATTITUDE DU MINISTRE

DANS L'AFFAIRE FREINET

113

\*\*\*\*\*

Nous avons déjà pappelé comment Freinet traduit précipitamment devant le Conseil Départemental du 4 janvier dernier avait obtenu le renvoi de l'affaire. Ceux qui prétendent être dans le secret des Dieux disaient que c'était bien un enterrement. Résultats: L'action en faveur de Freinet se ralentit et cessa même.

Brusquement le 28 janvier, Freinet était traduit devant le Conseil Départemental dans des conditions pour le moins étranges. On y vit notamment le Directeur de l'Ecole Normale, naguère défenseur de Freinet requérir contre celui-ci, et avec l'énergie, la peine de la censure.

On trouvait cela étonnant. Le Ministre va nous éclairer. Nous avons besoins de comparer et de rapprocher ses diverses déclarations plus ou moins contradictoires et qui témoignent d'un sans-gêne sinon d'une légèreté que nous ne croyions pas trouver chez un Ministre

Dans sa réponse à la question écrite posée par le Député Gabriel PERI, le Ministre répondait début février: "Le Ministre observe qu'il ne saurait entrer en discussion sur une décision qui a été prise par le Conseil Départemental statuant en matière disciplinaire, pas plus que le Ministre de la Justice ne pourrait participer à un débat au sujet d'une décision de Justice passée en force de chose jugée."

Après Répondant à une note du Temps du 3 mai, le Ministre écrivait encore le 4 mai, dans un communiqué officiel: "La censure a été prononcée, non par l'Inspecteur d'Académie, mais par le Conseil Départemental statuant à la majorité."

Ce qui est d'ailleurs une erreur, la censure étant légalement prononcée par l'Inspecteur d'Académie après avis du Conseil Départemental.

Après ces erreurs et ces contradictions, rien d'étonnant que le Ministre se perdit dans ses déclarations. Il vient enfin d'avouer la vérité que nous trouvons dans le Journal officiel du 13 mai (séance du Sénat du 12 mai - Réponse du Ministre à divers interpellateurs).

A St-Paul de Vence, un instituteur pratique des méthodes freudiennes... Je l'ignore jusqu'à ces derniers mois; je pas de rapport! rien ne me signale; un scandale ne ~~peut~~ l'apprendre. Je demande une enquête Aux fins de quoi? aux fins de censure. Une enquête portant sur quoi? sur des méthodes pédagogiques.....

Le Ministre

... Alors que pendant tant d'années on a ignoré, j'ai, moi, signalé, j'ai poursuivi, j'ai fait censurer ce que je trouve regrettable et faux au point de vue Pédagogique.."

Le Ministre demande donc une enquête. Mais avant de connaître les résultats de cette enquête qui n'a d'ailleurs pas eu lieu puisque Freinet n'a pas été inspecté avant condamnation, le Ministre fixe déjà la censure.

Il peut dire en effet j'ai fait Censurer !  
 Que signifie alors cette parodie de Conseil Départemental? Le rapporteur y était-il libre de conclure, en toute conscience, selon les résultats de l'enquête? les membres du tribunal étaient-ils libres en eux aussi de piger en toute loyauté et bonne foi?

Impossible ! le Ministre avait décidé d'avance que Freinet serait censuré.

Et quand Freinet adresse ensuite un recours au Ministre contre la peine qui le frappe injustement le Ministre répond que c'est chose jugée..

Parodie de justice dont le Ministre lui-même étale cyniquement l'hypocrisie. Il fallait cette révélation pour que le scandale soit complet.

Le Maire réactionnaire de St-Paul viole toute légalité. Le Ministre ordonne une enquête qui sera d'ailleurs rudimentaire - et qu'il précise d'avance la peine.

Le Ministre arguait que la censure avait été prononcée par un tribunal anonyme statuant souverainement. Nous savons maintenant que c'est le Ministre qui a ordonné et fait appliquer la censure, pour calmer les diffamateurs.

Les instituteurs ne peuvent tolérer que s'implantent dans l'université semblables procédés dictatoriaux qui risquent de compromettre toute la légalité administrative de la corporation.

Le 17 mai 33

SAINT-PAUL, le 22 mai 1933

113  
bis

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale  
Paris.

Monsieur le Ministre,

Pendant cinq mois, fidèles à la légalité républicaine, nous avons essuyé, des ennemis de l'école laïque, les pires vexations sans nous départir de notre calme et de notre dignité!

Même après la manifestation violente du 24 avril dernier, nous avons approuvé M. Freinet qui, dans une mesure de pacification, venait de demander un congé et nous avons, dès le lendemain, envoyé tous nos enfants à l'école pour montrer le désir de voir le calme renaître dans notre village.

Dans ce même esprit conciliant, Monsieur l'Inspecteur d'Académie avait bien voulu accéder à nos demandes concernant nos enfant candidats à des examens et autoriser M. Freinet à s'en occuper, en accord avec l'instituteur suppléant.

Mais les étrangers qui, pour leur vile besogne de politique réactionnaire exploitent les événements de Saint-Paul ne sont jamais satisfaits tant que les pouvoirs publics, oublieux des lois obéissent ~~hâtivement / une / décision~~ à leur diffamations et à leur chantages.

Encore une fois, l'administration complaisante s'est empressé de leur donner satisfaction en ordonnant une enquête incomplète et en prenant ~~hâtivement~~ une décision ~~de / complaisance / une / décision~~ qui ~~les / égarer / que / pour / de / l'élève / de / l'élève / de / l'élève~~ gravement nos élèves.

M. l'Inspecteur Nous avons protesté immédiatement auprès de M. l'Inspecteur d'Académie en lui annonçant notre décision de commencer une action énergique pour obtenir satisfaction.

M. l'Inspecteur d'Académie n'a pas daigné nous répondre et n'a pas ~~vu~~ cru devoir non plus déranger M. l'Inspecteur Primaire qui ne se déplace que lorsque le journal L'ECLAIREUR ou le Maire portent des accusations sans fondement.

Nous avons donc décidé de commencer aujourd'hui 22 mai la première semaine de grève scolaire, dans l'espoir que notre voix sera enfin entendue.

Nous vous demandons:

- De mettre comme suppléant de M. Freinet un instituteur capable de faire travailler nos enfants comme nous le désirons et non un intérimaire sans diplômes pédagogiques.

- d'autoriser M. Freinet à veiller, en accord avec ce suppléant, à la préparation des candidats aux divers examens, étant entendu que M. Freinet en congé ne désire nullement faire classe à nos enfants et se contentera de compléter, par son expérience personnelle de nos élèves, l'action du suppléant.

B de ne pas céder davantage aux chantages des ennemis de l'école et de permettre à M. Freinet de continuer sa classe à l'expiration de son congé.

Nous regrettons infiniment que la complaisance avec laquelle les autorités aux divers degrés ont accueilli et sanctionné les chantages successifs des réactionnaires de St-Paul, le silence des divers ministères aux plaintes que nous avons formulées, les brimades continuelles dont nous sommes l'objet malgré les lois dont nous nous sommes toujours réclamés, nous obligent à employer des moyens d'action que nous réprouvons mais qui restent aujourd'hui notre seul moyen de faire appel à tous les républicains qui sont susceptibles de prendre notre défense.

Veillez agréer Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments républicains.

Pour les pères de famille ayant signé la protestation à ; M. l'Inspecteur d'Académie, et par délégation.

## ENCORE LA GREVE SCOLAIRE A SAINT-PAUL:

Nos lecteurs se rappellent que le Maire de St-Paul, poussé et soutenu par les éléments réactionnaires ennemis de l'école laïque avait organisé la grève scolaire à St-Paul.

Pendant cinq mois, 12 élèves ont manqué la classe. Malgré cela, Freinet a continué à garder la majorité de ses élèves et on ne souvient que le jour de la manifestation violente du 24 avril dernier, 14 élèves - la majorité de l'effectif - ne craignirent pas de manifester leur solidarité avec Freinet odieusement attaqué.

Le 24 avril, Freinet a dû se mettre en congé pour trois mois mais les brimades et les chantages de ses ennemis n'en ont pas moins continué, portant des tort très graves aux nombreux élèves que Freinet désire présenter aux divers examens.

Les partisans de Freinet qui, jusqu'à ce jour, avaient attendu de l'application des lois républicaines le rétablissement de l'ordre à St-Paul viennent de commencer à leur tour une vigoureuse campagne de protestation. A partir de ce matin 22 mai la grève scolaire est commencée: 15 élèves seulement sur 28 sont entrés en classe, et la grève serait plus efficace encore si quelques parents, vraiguant à juste raison de sévères représailles, avaient pu agir selon leur conscience et leur désir.

Ce mouvement montrerait donc que Freinet, qu'on dit chassé par la population de St Paul, serait soutenu au contraire par la majorité des parents d-élèves qui réclament son maintien à St Paul.

La seule solution régulière à ce conflit scolaire qui n'a déjà que trop duré semble être une sanction efficace contre les agitateurs réactionnaires et de la localité et le respect intégral des lois laïques et républicaines.

Communiqué

1124

CEUX QUI VIOLENT LA LOI ONT RAISON :

Le Maire de St Paul triomphe :

Freinet est déplacé d'office !

L'action en faveur de Freinet commençait à se manifester sérieusement en France.

Le 8 juin à Paris, Freinet parlait devant une salle comble d'initiateurs, d'intellectuels et d'écrivains; le 15 il était à Perpignan reçu par toutes les organisations de gauche. Lyon, Lille, Tours, préparent des manifestations.

Il fallait arrêter cette action par un coup de force. Le coup de force vient d'être décidé. Freinet est déplacé d'office.

Mesure administrative, prise d'ordinaire par le Préfet, en accord avec l'Inspecteur d'Académie, mais, en l'occurrence, il est certain que ces fonctionnaires ne font qu'obéir aux ordres du ministre qui a jugé le moment venu de donner satisfaction à la réaction.

Voici la notification officielle du Préfet et la réponse de Freinet :

LETTRE DU PREFET ( 21 juin 1933 )

" Le 28 janvier dernier, le Conseil Départemental devant lequel je vous avais déféré, vous a infligé la peine de la censure.

Depuis, les incidents qui se sont produits à St Paul le 24 avril et les raisons qui les ont déterminés, votre attitude incorrecte vis à vis de votre administration, l'agitation que vous tentez de maintenir dans la commune, la réunion à laquelle vous êtes allé participer à Paris, dans la pensée d'une revanche sur la condamnation prononcée contre vos méthodes pédagogiques par le Conseil Départemental ont dû être considérés par M. l'Inspecteur d'Académie et par moi-même comme autant de raisons pour que, dans l'intérêt même de l'école laïque que vos agissements risquent de compromettre, vous ne soyez pas maintenu à Saint-Paul.

Pour ces raisons, et sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, j'ai décidé votre déplacement d'office."

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'I.P. du 6 avril 1906, un délai de cinq jours, du lundi ~~22~~ 26 juin au vendredi 30 juin inclus, vous est fixé pour présenter s'il y a lieu, par écrit, vos justifications."

REPONSE DE FREINET (

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 21 juin et de vous présenter la justification autorisée par la loi.

Je - Le 24 avril, étant dans l'exercice régulier de mes fonctions ayant la garde de 14 élèves ( la moitié excédant de l'effectif ) j'ai été ASSAILLI en classe par une manifestation organisée et conduite par M. le Maire de St Paul lui-même - manifestation dont les autorités, aux divers degrés, et M. le Ministre de l'E.N.

étaient prévenus.

Ma vie, la vie de ma famille et de mes élèves ont été en danger du fait de la violation flagrante et ouverte de l'loi par un magistrat municipal.

J'ai d'ailleurs porté à diverses reprises, contre M. le Maire de Saint-Paul des accusations très précises pour violation des lois scolaires et municipales. Un groupe important de parents d'élèves a porté ces mêmes accusations d'une ~~exceptionnelle~~ ~~grave~~ dans une lettre à M. le Ministre, rendue publique par le ~~Peu~~ Niçois.

C'est M. le Maire de St Paul qui enfreint ouvertement les lois laïques et républicaines, et c'est moi que vous punissez puisque, Monsieur le Préfet, vous inscrivez en tête des motifs de la sanction envisagée contre moi cette manifestation scandaleuse dont J'AI ETE LA VICTIME.

2e - Mon attitude incorrecte vis à vis de mon administration.

Je demande que me soient communiqués les avertissements ou les blâmes qui m'ont été adressés de ce fait. Personnellement, je n'ai reçu qu'un rappel à l'ordre de M. le Ministre pour non observation de la correspondance par la voie hiérarchique.

3e - L'agitation que je tente de maintenir dans la commune.

Le jour de la manifestation violente du 24 avril, après avoir conseillé à nos partisans le calme et la dignité, j'ai consenti une mesure de sagesse qui aurait ramené la paix dans St Paul si les éléments réactionnaires n'avaient continué dans le village une agitation dont, sans preuves, vous m'accusez d'être l'instigateur.

Je n'accepte pas d'être condamné sur des allégations calomnieuses. J'attends des faits qui prouveront que, à quelque moment, j'ai essayé de faire dans le village une agitation nuisible à l'école.

4e - J'accepte encore moins l'accusation d'être allé participer à Paris à une réunion " dans la pensée d'une revanche sur la condamnation prononcée par le Conseil Départemental.

Appelé à prendre la parole à Paris dans une conférence pédagogique organisée en dehors des partis politiques et placée sous la présidence du Pr. Langevin, présidée effectivement par le Dr Wallon, j'ai lu un exposé que j'ai, à dessein, placé au-dessus des basses considérations dont vous m'accusez. Et je tiens à votre disposition le duplicata de ce discours qui est resté, jusqu'au bout, strictement pédagogique, sans même une allusion aux brimades dont je suis victime.

5e - Condamnation prononcée contre mes méthodes pédagogiques par le Conseil Départemental.

Je relis en vain l'arrêté de censure:

" Considérant que M. Freinet a accueilli, laissé écrire, et imprimé des textes de rédaction libre qu'il aurait dû écarter pour les soustraire à l'attention des élèves;

Constatant en outre que, par la publicité qui leur a été donnée, ces textes ont provoqué une émotion préjudiciable à l'école."

Je ne vois dans ces considérants aucune désapprobation de nos méthodes pédagogiques, méthodes que M. l'Inspecteur d'Académie lui-même a déclaré n'avoir été nullement visées dans cette affaire.

&&&

Je suis persuadé qu'aucune des raisons mentionnées dans votre notification ne peut autoriser l'action administrative présentement engagée contre moi.

Quant à savoir si ma présence à St Paul risque de compromettre l'école laïque, il me suffira de caractériser les partis en présence :

C o n t r e   m o i : Les Royalistes  
Le curé, et tous les cléricaux, gens sans enfant, s, tous adversaires jurés de notre école;  
le journal L'ECLAIREUR DE NICE, q'il est inutile de caractériser.

P o u r   m a   d é f e n s e

A SAINT PAUL : Tous les hommes libres - et ils sont nombreux encore - de quelque nuance politique qu'ils se réclament.

DANS LA FRANCE :

Tous les partis politiques de gauche;  
La Ligue de l'Enseignement, qui, en son congrès d'Avignon, a émis un voeu en ma faveur;  
La Ligue des Droits de l'Homme ;  
Tous les Syndicats d'Instituteurs, et surtout l'immense majorité des instituteurs et institutrices qui signent actuellement, par milliers, une pétition que nous adresserons bientôt à M. le Ministre.

M. l'Inspecteur d'Académie lui-même qui me disait récemment dans son bureau : " Oui, on voit bien maintenant que c'est une attaque contre l'école laïque, mais l'administration ne peut pas agir politiquement.

Vous pouvez, Monsieur le Préfet, prendre contre moi la sanction que vous envisagez. Je ne puis admettre sans les plus vives protestations que vous prétendiez justifier par l'intérêt même de l'école laïque une mesure que la réaction accueillera demain avec des cris de triomphe, mais dans laquelle tous les hommes libres verront une des plus graves atteintes à l'école populaire laïque et républicaine. "

Vous voyez la menace directe:

- Satisfaction entière est donnée aux fascistes de St Paul qui trouveront bien vite des émules dans toutes les régions de France  
- Nos méthodes pédagogiques sont bien directement visées, et avec elles votre coopérative.

Il faut réagir très vigoureusement contre ce scandale: Nous demandons à chaque adhérent:

a) - de protester immédiatement auprès du Ministre contre la mesure prise contre Freinet;  
b) - de demander de façon très précise à vos représentants au Parlement de prendre position et d'intervenir (cette action peut être très importante et décisive.  
c) - de saisir sans retard toutes les associations de défense. Quoi qu'il arrive la Coopé continuera à fonctionner. Faites une active campagne pour nos réalisations. Nous restons à votre disposition et nous saurons parer le coup, soyez tranquilles.